

## Règlement d'accès aux créneaux

### 1. Objectif

L'objet de ce règlement est de définir les modalités d'accès aux différents créneaux selon le type de licence et le niveau sportif (classement) de l'adhérent, afin que chacun puisse pratiquer à son niveau dans les meilleures conditions.

### 2. Créneaux et public concernés

Ce règlement concerne les adultes (sénior et vétéran) et les juniors sur l'ensemble des créneaux adultes de la semaine (mardi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche) que la séance soit encadrée ou non.

### 3. Principe général

Lors de l'inscription, un créneau de référence est attribué à chaque adhérent qui devra le respecter toute la saison ; ceci donne ensuite l'accès à des créneaux supplémentaires (voir tableau ci-dessous). Le créneau de référence est imposé par le type de licence et le niveau sportif.

### 4. Règlement par type de licence et classement

#### 4.1. Tableau d'accès aux créneaux

Le tableau suivant définit les différentes possibilités d'accès aux créneaux selon le type de licence et le classement.

Type de licence Classement	Adulte loisir			Adulte débutant			Adulte confirmé	
	NC	P12	P11 <sup>(1)</sup>	NC	P12	P11 <sup>(2)</sup>	P10 et +	
<b>Créneaux de référence</b>								
Mardi 20h00-23h00	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Mercredi 20h00-23h00	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Vendredi 18h00-20h00	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
<b>Créneaux supplémentaires</b>								
Vendredi 20h00-23h00	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Dimanche 10h30-13h00	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

**Remarque :** Chaque licencié a la possibilité de pratiquer au minimum 2 fois par semaine.

**(1)** Un P11 ne sera accepté sur le créneau du vendredi 18h00 uniquement dans le cadre d'une réinscription.

**(2)** Un P11 aura le choix entre une licence de type « Adulte débutant » ou « Adulte confirmé »

**Les types de licence faisant l'objet d'une tarification différente, l'application de ce règlement est fondamentale.**

#### 4.2. Principe lié au classement

Le règlement est basé sur le classement individuel de chacun, en tenant compte du meilleur classement dans les 3 catégories (Simple, Double et Mixte) le jour de l'inscription.

#### Exemples

Un P11 **pourra** s'inscrire le mercredi 20h00 (Adulte débutant) **ou** le mardi 20h00 (Adulte confirmé).

Un P10 ou R6 **devra** s'inscrire obligatoirement sur le créneau du mardi 20h00 (Adulte confirmé).

Un NC ou P12 **pourra** s'inscrire le mercredi 20h00 (Adulte débutant) **ou** le vendredi 18h00 (Adulte loisir).



## Règlement d'accès aux créneaux

### 5. Points particuliers



#### 5.1. Séance de test

Une personne qui souhaite changer de créneau en cours d'année, sous réserve de respecter le règlement pourra demander à faire une séance de test en cours de saison afin d'évaluer si un autre créneau lui correspond mieux.

#### 5.2. Changement de classement en cours d'année

Une personne qui évolue en classement en cours de saison et qui souhaite changer de créneau, sous réserve de respecter le règlement, peut en faire la demande une seule fois dans la saison. La personne peut choisir de rester sur son créneau de référence pour la saison en cours malgré son changement de classement.

#### 5.3. Référence pour le classement

La seule référence concernant le classement individuel de chacun est la base de données fédérale Poona.

#### 5.4. Dérogations

Les situations suivantes peuvent faire l'objet d'une dérogation :

- Retour suite à un congé maternité.
- Retour suite à une longue blessure.
- Retour suite à un arrêt prolongé du Badminton.
- Erreur de classement avérée.

Ces cas feront l'objet d'une étude, par le bureau, car le classement officiel de l'adhérent peut être en décalage avec le niveau sportif réel.

Une demande de dérogation uniquement pour convenance personnelle ne sera pas acceptée, le club ne peut pas tenir compte du planning privé de ses 250 licenciés.

#### 5.5. Modalités des demandes

Toute demande particulière, notamment dérogations et changement de créneau lié au classement en cours d'année, devra être formalisée par écrit sous forme de mail au bureau.

#### 5.6. Modalités dans le temps

Ce règlement s'applique toute la saison, du 1 sept au 30 juin, en dehors des vacances scolaires et jours fériés pendant lesquels il est possible de pratiquer sur un autre jour que son créneau de référence. Pendant les 2 mois de la période estivale (juillet et août) ce règlement ne s'applique pas, tout en sachant que le club ne se s'engage pas sur l'accessibilité de la salle pendant cette période.

#### 5.7. Rappel des classements FFBaD (en juin 2019)

	NC	P12	P11	P10	D9	D8	D7	R6	R5	R4	N3	N2	N1
Points	0	0.0001	2	4	8	16	32	64	128	300	600	1000	2000

**NC** : Toute personne qui commence le Badminton dans un club FFBaD est NC (non-Compétiteur).

Lien permettant de voir son classement individuel :

[http://poona.ffbad.org/page.php?P=fo/menu/public/accueil/classement\\_hebdo](http://poona.ffbad.org/page.php?P=fo/menu/public/accueil/classement_hebdo)

Clisson le 07/06/2019

Le bureau du BCC

Version 4.5

